

envoyé à Milan ; Sa M. I. par oubli ou par quelque autre raison qu'un Lecteur intelligent devoulera aisément, ne communiqua au Pape son élection que le 13. Decembre, par une lettre que le Marquis de Rona, Gentilhomme Milanois, (qui alloit à Naples) rendit en passant au St. Pere, qui à son tour ne fit chanter le *Te Deum*, pour cette élection que le 18. Decembre. Il est des regles du Ceremonial, de la Civilité & même de la bien scéance entre les Princes Souverains, (quand même ils seroient ennemis,) de se donner part les uns aux autres, des événemens extraordinaires dans leurs Familles ; comme morts, naissances, mariages, avènement sur le Trône &c.

*Pratique
qui s'obser-
ve entre
Souverains.*

Cette pratique fut observée par l'Empereur Joseph à l'égard du Roi T. C. auquel il écrivit pour lui donner avis de la mort de l'Empereur Leopold son Pere, & de son avènement au Trône Imperial, en qualité de Roi des Romains : la Cour de France en prit le deuil, & le Roi écrivit à l'Empereur Joseph une lettre de condoléance sur la mort de son Pere, & de congratulation sur son avènement à la Couronne Imperiale. Comme la Cour de France n'a encore reçu aucune notification pareille sur la mort de l'Empereur Joseph, ni sur l'élection du nouvel Empereur, elle l'ignorera jusques à ce que ce Ceremonial ait été rempli ; ainsi ceux qui ne savent pas cette regle, ne doivent pas se scandaliser, si les Gazettes de France ne nomment l'Empereur Charles, que de nom d'*Archiduc*, comme auparavant. C'est par la même raison que la Cour de France, ayant donné part à celle de Vienne, de la mort de feu Monseigneur le Dau-

*L'Empe-
reur n'est
nommé
qu' Archi-
duc en Fran-
ce faute d'a-
voir donné
avis de son
élection.*